

BUREAU EXÉCUTIF TÉLÉPHONÉ

VENDREDI 17 FÉVRIER 2017 - 18H30

Présent(s)	BUNIET Jean-Michel, CHABANNES Emmanuel, FRITSCH Guillaume, GASQUET Frank, HUOT-JEANMAIRE Françoise, LESCURE Philippe, MONSERAT Michelle
Absent(s) excusé(s)	BIGNET Frank, FRIZZA Dominique, GOSSE Cédric, SAINT-JEAN Bernard, SOIN Patrick

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- *"Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..*
- *Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.*
- *Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."*

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Trésorerie Générale

1.1. Validation des comptes

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, présente le projet d'arrêté des comptes et précise que le résultat net comptable 2016 s'élève à 107473 €, ce qui porte nos fonds propres (résultat de l'exercice inclus) à 644 356,42 €.

Le projet d'arrêté des comptes est validé à l'unanimité par le BE.

Les documents comptables seront adressés aux membres du Conseil d'Administration et aux Président-e-s de Ligue en début de semaine prochaine.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du BE pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Patrick SOIN – Secrétaire Général